

Conseil municipal de Saint-Rivoal du 18 avril 2014

Ordre du jour sur convocation :

- Indemnités du maire et des adjoints
- Liste des commissions
- Délégations
- Cession de terrain
- Questions diverses

Le maire ouvre la séance de conseil municipal

Présents : Yves Claude Guillou, Jean Yves Jacq, Annick Louboutin, Hervé Quéré, Jacqueline Bronnec, Gérard Cadiou, Dominique Ducassé, Michel le Signor, Catherine l'Haridon, Laurent Rannou, Mickaël Toullec

La secrétaire de mairie

La presse

Indemnités du maire et des adjoints

Les règles sont fixées suivant le nombre d'habitants :

Pour Saint-Rivoal, les maximums autorisés sont :

Pour le maire : 17 % du forfait de base (qui est de 3801,46€)

Pour les adjoints : 6,6 % du forfait de base

Pour les conseillers : 6 % du forfait de base

Le conseil vote à l'unanimité les décisions suivantes :

Pour le maire : 16 % du forfait de base, soit 600,24€ brut/mois

Pour les adjoints : 5,6 % du forfait de base, soit 212,89€ brut/mois

Pour une conseillère : 4 % du forfait de base, soit 152,08€ brut/mois

Cette répartition permet de ne pas augmenter l'enveloppe globale des indemnités et de d'indemniser Jacqueline Bronnec pour le suivi du gîte d'étape et du personnel de garderie et de cantine.

Le maire rappelle que le gîte d'étape est bénéficiaire et permet de dégager la rémunération d'un salaire.

Il rappelle aussi que les indemnités citées précédemment sont à distinguer des indemnités pour frais de déplacement quand des conseillers se rendent à une réunion pour laquelle ils sont mandatés. Il y a une ligne budgétaire pour cela et la secrétaire de mairie tiendra un registre pour remboursement trimestriel des frais kilométriques sur base administrative.

Délégations

SIVOM (voirie, gestion des ordures ménagères)

Délégués : Yves Claude Guillou, Annick Louboutin

Suppléants : Dominique Ducassé, Jean Yves Jacq

Syndicat de l'Énergie pour le Finistère SDEF)

Le maire rappelle que les lignes appartiennent aux communes mais leur entretien est à la charge de ERDF.

Délégués : Yves Claude Guillou, Michel le Signor

Suppléants : Annick Louboutin, Laurent Rannou

Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

Délégué : Yves Claude Guillou

Suppléant : Hervé Quéré

Communes du patrimoine rural

Délégués : Laurent Rannou, Michel le Signor

Suppléants : Mickaël Toullec, Yves Claude Guillou

Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

Délégués : Yves Claude Guillou, Annick Louboutin

Comité local d'information (CLI) [Centrale deBrennilis]

Délégué : Mickaël Toullec (sous réserve de compatibilité avec son travail)

Sinon : Hervé Quéré

Conseil d'école :

Yves Claude Guillou, Hervé Quéré

Questions et remarques diverses pour cette partie de l'ordre du jour :

- Tout ce qui dépendait dans le passé de « pays d'accueil », « pays touristique », etc... dépend maintenant du Syndicat mixte du Centre Finistère. C'est la Communauté de communes du Yeun-Elez qui y envoie maintenant des délégués.
- Bruded : il n'y a pas de délégation officielle. Chacun peut y participer s'il le souhaite. Le prochain rendez-vous est le 15 mai.
- Question de Michel le Signor : Michel souhaite que les conseillers qui assistent à une réunion à l'extérieur de la commune en fasse un compte-rendu pour les autres membres du conseil. Sur une suggestion de Mickaël, la personne qui a assisté à la réunion pourrait simplement transmettre en pièce jointe le compte-rendu officiel fait par l'organisme en question. Hervé suggère aussi de faire un petit résumé personnel avec les points importants pour le site Internet de la mairie. Un lien pourra être mis vers le document officiel. D'autres conseillers se contenteraient des comptes-rendus de la presse.

Commissions*Finances :*

Yves Claude Guillou, Jean Yves Jacq, Annick Louboutin, Hervé Quéré, Mickaël Toullec

Appels d'offre :

Titulaires : Yves Claude Guillou, Michel le Signor, Jean Yves Jacq, Catherine L'Haridon

Suppléants : Annick louboutin, Dominique Ducassé, Laurent Rannou

Travaux (voirie, eau, assainissement)

Yves Claude Guillou, Annick Louboutin, Catherine l'Haridon, Dominique Ducassé, Hervé Quéré, Jean yves Jacq, Gérard Cadiou

Yves Claude signale que des travaux urgents sont à faire sur le réseau d'eau de Penn-ar-gêr.

Ecole :

Yves Claude Guillou, Hervé Quéré, Mickaël Toullec, Laurent Rannou, Jacqueline Bronnec

Vie associative : au moins une réunion de coordination par an
Yves Claude Guillou, Mickaël Toullec, Hervé Quéré, Laurent Rannou

Aide sociale : principalement la banque alimentaire
Jacqueline Bronnec, Jean Yves Jacq, Annick Louboutin

Sentiers et cadre de vie :
Yves Claude Guillou, Hervé Quéré, Mickaël Toullec, Laurent Rannou, Dominique Ducassé, Gérard Cadiou, Annick Louboutin, Michel le Signor

Information et communication : le bulletin et le site Internet
Yves Claude Guillou, Hervé Quéré, Mickaël Toullec, Laurent Rannou, Michel le Signor
Hervé s'occupe de la gestion technique du site Internet.
Yves Claude est le directeur de publication en tant que maire.

Questions et remarques diverses pour cette partie de l'ordre du jour :

- Certaines commissions sont ouvertes, sur invitation, à des habitants de la commune ou des personnes impliquées dans les projets : école, sentiers, information, vie associative
- Mickaël suggère d'établir des contacts avec les différents acteurs économiques de la commune (agriculture, artisans, entrepreneurs...) : une première rencontre pourrait être organisée avec les agriculteurs.

Délibération : code général des collectivités territoriales

Il s'agit de déléguer au maire certaines compétences qui permettent de simplifier les opérations courantes. Yves Claude Guillou en fait la liste. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Cession de terrain :

Il s'agit de céder, pour 1€ symbolique, quelques mètres carrés à Marie Françoise Boucher qui a un projet de rénovation à Penn-ar-Gêr. Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.
Accord du conseil à l'unanimité.

Titularisation de Marianne Brusq :

Le maire informe le conseil que Marianne a l'ancienneté et les compétences nécessaires pour passer titulaire de son poste.

Questions diverses :

- Mickaël demande au maire quelle est la procédure pour convoquer une commission. Yves Claude répond que c'est le maire qui juge de l'opportunité de le faire.
- Michel s'informe de la réponse à faire à Bénédicte le Penn suite aux problèmes d'inondation de sa maison. Yves Claude lit la lettre qui a été transmise à la mairie et informe qu'un muret sera élevé à l'endroit voulu pour limiter les risques, la commune ne pouvant pas techniquement faire plus. Il appartient aussi à l'intéressée de mettre en œuvre quelques mesures de protection.

Le conseil municipal est levé

Rédaction de ce compte-rendu : Hervé Quéré